



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-02-54-A-R77.4

Date : 30 juin 2005

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Theodor Meron, Président
M. le Juge Fausto Pocar
M. le Juge Mohamed Shahabuddeen
M. le Juge Mehmet Güney
M. le Juge Wolfgang Schomburg

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Décision rendue le : 30 juin 2005

LE PROCUREUR

c/

SLOBODAN MILOŠEVIĆ

**DÉCISION RELATIVE À LA DEMANDE DE PROROGATION DE DÉLAI
PRÉSENTÉE PAR L'APPELANT POUR DÉPOSER UNE RÉPLIQUE
DANS LE CADRE DES POURSUITES ENGAGÉES
CONTRE KOSTA BULATOVIĆ POUR OUTRAGE**

Le Bureau du Procureur :

Mme Carla Del Ponte
M. Geoffrey Nice
Mme Hildegard Uertz-Retzlaff
M. Dermot Groome

L'Accusé :

Slobodan Milošević

Le Conseil de l'Appelant :

M. Stéphane Bourgon

Les Conseils commis d'office :

M. Steven Kay
Mme Gillian Higgins

L'Amicus Curiae :

M. Timothy McCormack

